

LETTRES APOSTOLIQUES

par lesquelles

NOTRE TRÈS SAINT SEIGNEUR LE PAPE PIE X

déclare

L'ÉGLISE SAINTE MARIE DES ANGES DE LA PORTIONCULE

CHEF ET MÈRE DE L'ORDRE DES MINEURS

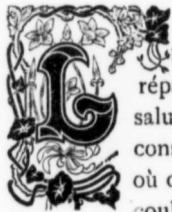
BASILIQUE PATRIARCALE

ET CHAPELLE PAPALE

ET RECONNAIT OU AUGMENTE SES DROITS ET PRIVILÈGES

PIE X PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE



LE Seigneur Tout puissant et Miséricordieux qui répand sur toute la terre la grâce céleste comme une salubre rosée a pourtant choisi dans les très sages conseils de sa Providence quelques endroits plus saints où cette même grâce comme d'une source perpétuelle, coule à flots pour l'avantage du peuple chrétien.

Entre ces illustres sanctuaires, personne ne doute qu'il ne faille compter celui de Sainte Marie des Anges ou de la Portioncule, célèbre en Italie et dans l'Eglise parce qu'il fut le berceau de l'Ordre franciscain. Construit sous le pontificat du Pape Libère par quatre pèlerins qui y déposèrent un fragment du tombeau de la Très Sainte Vierge rapporté par eux de Jérusalem avec d'autres reliques insignes, le souvenir de l'Assomption de Marie, élevée au ciel par les anges du sépulcre où on l'avait déposée, lui fit donner le nom de Sainte Marie des Anges. Plus tard, l'an 511, saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, le restaura et lui assigna une modeste portion de terrain d'où son nom de Portioncule. Les citoyens d'Assise entourèrent toujours de leur dévotion ces lieux sanctifiés par la vie d'un grand nombre de moines et d'ermites, et